

Trois nouveaux cas de déblocage anticipé dans les PEE/PEG/PEI



De nouvelles possibilités de débloquer l'épargne salariale par anticipation sont disponibles⁽¹⁾:

- 1. Rénovation énergétique de la résidence principale
- 2. Achat d'un véhicule propre
- 3. Activité de proche aidant

Si vous souhaitez bénéficier d'un de ces trois cas de déblocage anticipé, <u>nous vous invitons à vous connecter à votre espace personnel pour consulter la fiche de déblocage correspondant au motif de votre demande et vérifier ses conditions d'éligibilité ainsi que les justificatifs à transmettre.</u>

Compte tenu de la publication des modalités pratiques restant à venir de la part de l'administration, la liste des pièces justificatives n'est pas encore définitive. Le délai de validation de votre dossier est susceptible d'être impacté.

(1) <u>Décret no 2024-690 du 5 juillet 2024 portant transposition de diverses mesures prévues par l'accord national interprofessionnel du 10 février 2023 relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise</u>

Retrouvez les réponses à vos questions dans l'espace sécurisé du site dans le menu « Aide & Contact » de la page d'accueil.